



INFORMATION SUR L'AAC LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

Depuis le 1er novembre 2014 la **conduite accompagnée est accessible dès 15 ans**. Elle offre l'avantage de pouvoir passer l'examen du permis de conduire dès 17 ans. Le candidat pourra ainsi conduire seul le premier jour de sa majorité.

Une forte acquisition d'expériences et de confiance en soi dans un délai court.

Une formation complète, avec l'aide d'un enseignant et d'un accompagnant qu'on connaît bien.

PUBLIC VISE ET PREREQUIS

- ✓ Avoir minimum 15 ans

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- ✓ De réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- ✓ De commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
- ✓ D'acquérir de l'expérience de conduite ;
- ✓ De passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans.
- ✓ D'augmenter ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire ;
- ✓ D'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ». Pas de sur prime du Jeune conducteur.

PROGRAMME DE LA FORMATION

DUREE DE LA FORMATION :

Elle se déroule sur une durée minimum d'un an avec un parcours de 3000 km minimum :

- ✓ Formation initiale : formation théorique + formation pratique (20 heures de pratique **minimum**)
- ✓ Un rendez-vous préalable de 2 heures avec l'accompagnateur

Le rendez-vous préalable consiste en une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement (rendez-vous comprend 1 heure de conduite et un bilan personnalisé).

- *Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le « passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.*
- *A la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.*
- ✓ 1er rendez-vous pédagogique avec un parcours d'environ 1000 km

Le Rendez-vous Pédagogique est d'une durée de 3 Heures (2 Heures de Théorie où sont abordés des thèmes de Sécurité Routière, fait en présentiel ou distanciel selon les conditions sanitaires ; et 1 heure de Pratique où un bilan personnel est fait pour continuer la conduite accompagnée en toute quiétude. Les accompagnateurs doivent être présents

- ✓ 2ème rendez-pédagogique au terme des 3000 km parcourus

Le Rendez-vous Pédagogique est d'une durée de 3 Heures (2 Heures de Théorie où sont abordés des thèmes de Sécurité Routière, fait en présentiel ou distanciel selon les conditions sanitaires ; et 1 heure de Pratique où un bilan personnel est fait pour préparer l'exam final : le Graal. Les accompagnateurs doivent être présents

PROGRAMME :

1°/ **Une évaluation de départ** afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

2°/ **Une formation théorique** : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, écoconduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l'espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.

3°/ **Une formation pratique** : en respect du REMC

- ✓ Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- ✓ Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- ✓ Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- ✓ Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- ✓ Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- ✓ Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- ✓ Véhicules adaptés à l'enseignement.
- ✓ Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- ✓ Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

ENCADREMENT

- ✓ Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
- ✓ L'accompagnateur doit : être titulaire du permis B depuis au moins cinq ans sans interruption ; avoir obtenu l'accord de son assureur ; être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite. Ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, fuite, ...) Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

EVALUATION DE LA FORMATION ET CONDITIONS DE REUSSITE 18 ANS

- ✓ Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- ✓ Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- ✓ Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc

L'ASSURANCE

L'accord préalable (extension de garantie) écrit de l'assureur est indispensable. Il permet de couvrir le ou les véhicules utilisés pour la conduite et ses occupants.

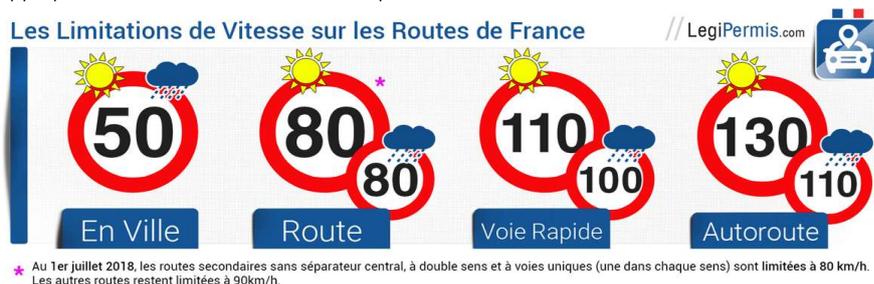
LES REGLES

Pendant toute la période de conduite accompagnée :

- Ne pas franchir les frontières françaises ;
- Le véhicule utilisé est équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir vers l'arrière) ;
- Apposer le disque 'conduite accompagnée' 

Les vitesses maximums :

En tant que jeune conducteur, j'applique les limitations de vitesse sous pluie



DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Lors d'un contrôle routier, je dois présenter aux forces de l'ordre :

- Le formulaire de demande de permis le Cerfa 02 ou le fac-similé,
- Le livret d'apprentissage contenant l'autorisation de conduire en conduite supervisée, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance (le livret peut être dématérialisé) ;
- Le disque « conduite accompagnée » apposé à l'arrière gauche du véhicule.
- L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.

LE GUIDE DE L'ACCOMPAGNATEUR

Le guide de l'accompagnateur est un complément de votre formation. Vous y trouverez toutes les informations utiles et des conseils à partager entre vous et votre accompagnateur. Le mieux est de le garder dans la boîte à gants.

RESULTATS ATTENDUS

L'obtention du Permis de conduire de la catégorie B à la suite de l'Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

Une fois l'épreuve pratique réalisée avec succès, j'obtiens mon permis probatoire ; c'est-à-dire mon capital de points initiale est de 6 points. Mon capital de point augmente de 3 points par an pendant 2 ans si je ne commets pas d'infraction. J'appose le disque A à l'arrière gauche de mon véhicule.

Mon CEPC est valable 4 mois.

